

Règlement du jeu concours organisé par le Centre national du livre (CNL) à l'occasion des Nuits de la lecture 2026

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR ET L'EVENTEMENT

Le Centre national du livre (CNL), dont le siège est situé au 53 rue de Verneuil, 75007 Paris, organise du samedi 17 janvier 2026 à 10h au samedi 31 janvier 2026 à 23h59, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat sur le compte Instagram du CNL. Le CNL est représenté par Régine Hatchondo, Présidente.

Ce jeu-concours est organisé à l'occasion des 10e Nuits de la lecture, organisées par le Centre national du livre sur proposition du ministère de la Culture, qui se tiendront du 21 au 25 janvier 2026.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France, à l'exception des agents du CNL, de leur famille et de toute personne ayant participé directement à la conception et à l'organisation du concours.

L'organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée y participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date et l'heure définies du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

De même, toute participation où il sera constaté l'utilisation de bot (multiples inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participant(s).

Chaque participant assure connaître et accepter les conditions d'utilisation d'Instagram à l'adresse suivante : <https://help.instagram.com/581066165581870>

Une participation maximum par personne et par foyer est autorisée (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou compte Instagram et/ou courriel), pendant toute la durée du jeu. Le non-respect de ces conditions entraînera la non-éligibilité du gagnant.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU

Le principe et l'organisation du jeu sont les suivants :

Du samedi 17 janvier 2026 à 10h au samedi 31 janvier 2026 à 23h59 sur Instagram, à l'occasion des Nuits de la lecture 2026, le CNL publiera sur son compte Instagram, deux vidéos avec une réponse à trouver par vidéo.

Deux utilisateurs par vidéo pourront gagner l'un des quatre lots d'ouvrages en lien avec la thématique « Villes et campagnes ».

Pour que la participation au jeu concours soit valide :

- les utilisateurs doivent commenter la publication vidéo en répondant à la question posée dans la vidéo « Dans cet extrait, quel est le titre et l'auteur du roman lu par Marie-Hélène Lafon ? »
- les utilisateurs doivent *liker* la publication
- les utilisateurs doivent être abonnés au compte Instagram du Centre national du livre : https://www.instagram.com/le_cnl/

Si un participant souhaite retirer sa candidature, il lui suffit de supprimer son commentaire directement sous la publication avant la clôture du jeu, le samedi 31 janvier 2026 à 23h59.

Le CNL se réserve le droit de refuser l'éligibilité des déclarations, notamment si elles ne respectent pas les consignes évoquées dans le présent règlement du jeu et/ou de la plateforme Instagram.

ARTICLE 4 : RÉSULTATS

Le gagnant sera tiré au sort avec la fonction ALEA d'excel.

Le tirage au sort sera effectué par un agent du CNL au sein de la délégation à la communication et aux événements littéraires du Centre national du livre, 53 rue de Verneuil, 75007 Paris.

Dotation mise en jeu : quatre lots comprenant deux livres chacun :

Lot 1 : valeur total de 45 euros

- *Revoir Paris*, Benoît Peeters, François Schuiten, Casterman, 2023 (intégrale).
Prix : 29 euros
- *Joseph*, Marie-Hélène Lafon, Buchet-Chastel, 2014. Prix : 16 euros

Lot 2 : valeur total de 44,9 euros

- *Street Illusions*, Chrixcel, Codex Urbanus, Alternatives, 2020. Prix : 29,90 euros.
- *Histoire du fils*, Marie-Hélène Lafon, Buchet-Chastel, 2020. Prix : 15 euros.

Lot 3 : valeur total de 34 euros

- *Automne*, Jon McNaught, traduit de l'anglais par Judith Taboy, Dargaud, 2016.
Prix : 17,50 euros.
- *Les sources*, Marie-Hélène Lafon, Buchet-Chastel, 2023. Prix : 16,50 euros.

Lot 4 : valeur total de 44 euros

- *Alyte*, Jérémie Moreau, éditions 2042, 2024 Prix : 28 euros.
- *Joseph*, Marie-Hélène Lafon, Buchet-Chastel, 2014. Prix : 16 euros

Cette dotation ne sera ni échangeable ni remboursable en cas de perte ou de vol et ne pourra donner lieu à aucun remboursement partiel ou total. Le gagnant concerné sera désigné après vérification de la validité de sa participation au regard des critères détaillés dans le présent règlement.

Informations aux quatre gagnants :

Les gagnants désignés lors du tirage au sort :

1. Seront taggués en story depuis le compte Instagram du CNL ;
2. Ils recevront alors une notification sur Instagram leur signalant qu'ils ont été identifiés sur une story du CNL ;
3. Le CNL contactera les gagnants par message privé pour la communication de leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone).

Mise à disposition des lots :

Les gagnants recevront le lot à l'adresse communiquée par message.

Si dans les 30 jours suivant la réception du message *via* la messagerie Instagram, les gagnants tirés au sort n'ont pas répondu à l'organisateur (acceptation de la dotation et communication et/ou confirmation de l'adresse postale), ils seront considérés comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée.

Les informations demandées dans le message privé sont nécessaires à l'organisation du jeu-concours et à l'attribution des gains au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à l'organisateur et uniquement utilisées dans le cadre de ce jeu.

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations qui seront retournées à l'organisateur pour cause d'adresse erronée ou non réclamées dans le mois suivant l'annonce des résultats. Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Le gagnant non éligible (ayant renoncé à la dotation de manière expresse ou tacite, fausse déclaration, plusieurs gagnants par foyer, plusieurs participations par personne) ne se verra pas attribuer le lot et le lot non-distribué ne sera pas réaffecté à un autre participant. Le lot sera donc considéré comme annulé.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, l'organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et envoyée au CNL et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

ARTICLE 5 : ENVOI DU LOT

Le lot sera envoyé aux gagnants par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées par message privé *via* la messagerie Instagram. L'envoi du lot sera effectué par l'organisateur dans un délai deux mois à compter de la réception des coordonnées confirmées du gagnant.

Le CNL, organisateur du jeu et expéditeur des lots, ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toutes précautions utiles seront prises par le CNL afin de préserver la sécurité des informations personnelles et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la Protection des Données, tout participant dispose d'un droit d'accès, d'effacement ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Pour exercer leurs droits, les participants devront adresser leur demande écrite auprès du CNL à l'adresse suivante : Centre national du livre, Délégation à la communication et aux événements littéraires, 53 rue de Verneuil, 75007 Paris.

ARTICLE 7 : COPIE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement sera disponible sur le site internet des Nuits de la lecture (<https://www.nuitsdelaleecture.fr/>) et peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courriel à l'adresse suivante : communication.cnl@centrenationaldulivre.fr.

ARTICLE 8 : INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le CNL ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

Le CNL pourrait, de plein droit, être amené à annuler le tirage au sort en raison de sa défaillance et à réorganiser le tirage ultérieurement. Par ailleurs, le CNL ne saurait être tenu pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors de la sélection des lauréats ou de la participation sur Instagram : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de la société.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

EXTRAIT DE REGLEMENT

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par, ou associé avec Instagram. Jeu gratuit sans obligation d'achat valable du samedi 17 janvier 2026 à 10h au samedi 31 janvier 2026 à 23h59 depuis Instagram. Le présent règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment sur le site internet des Nuits de la lecture. Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par courriel à l'adresse suivante : lou.couvreur@centrenationaldulivre.fr.